

## G. — Questions sociales

### MOUVEMENTS MIGRATOIRES (1)

Ensemble des « migrants » adultes et enfants de moins de 15 ans

Année et mois	ENTREES (2)			SORTIES (2)	Excédent des entrées sur les sorties	Voyageurs en transit	
	Travailleurs ou présumés	Autres	Total				
1948 - 1 <sup>er</sup> sem. moy. mens. ...	785	28.196	28.981	23.375	+ 5.606	2.248	
1948 - Juillet .....	628	42.152	42.780	37.439	+ 5.341	2.732	
1948 - Août .....	1.173	67.481	68.654	35.458	+ 33.196	3.162	
Sep-tembre	par mer .....	259	6.841	7.100	4.228	+ 2.872	1.194
	par terre .....	745	69.727	70.472	24.975	+ 45.497	616
	par air .....	66	8.696	8.762	3.886	+ 4.876	96
Pour septembre, au total	1.070	85.264	86.334	33.089	+ 53.245	1.906	

(1) Nombres provisoires.

(2) Y compris les voyageurs en transit.

Ensemble des « migrants » répartis suivant la nationalité (1)

Année et mois	ENTREES (2)			SORTIES (2)			
	Français	Etrangers	Marocains	Français	Etrangers	Marocains	
1948 - 1 <sup>er</sup> sem. moy. mens. ...	15.119	1.862	12.000	15.846	1.840	5.689	
1948 - Juillet .....	17.850	1.916	23.014	28.062	2.618	6.759	
1948 - Août .....	24.545	2.659	41.450	26.230	2.754	6.474	
Sep-tembre	Total .....	35.764	3.498	47.072	22.337	2.366	8.386
	dont travailleurs ou présumés tels .....	936	22	112	»	»	»

(1) Nombres provisoires.

(2) Y compris les voyageurs en transit.

Ces tableaux sont établis d'après les contrôles effectués par les services de sécurité aux postes frontières suivants :

Terre : Arbaoua, Oujda, Saf-Saf.

Mer : Casablanca, Port-Lyautey.

Air : Casablanca, Marrakech, Meknès.

Source : Direction des services de sécurité publique.

### DECES DANS LA POPULATION MAROCAINE DES MUNICIPALITES

a) Constatation de décès par les bureaux d'hygiène

Année et mois	Musulmans	Israélites	Total
1946 - Moyenne mensuelle ..	2.876	222	3.098
1947 - Moyenne mensuelle ..	1.537	175	1.712
1948 - Mai .....	1.411	139	1.550
1948 - Juin .....	1.354	168	1.522
1948 - 1 <sup>er</sup> sem. moy. mens. ...	1.428	144	1.572
1948 - Juillet .....	1.506	180	1.686
1948 - Août .....	1.518	180	1.698
1948 - Septembre .....	1.564	159	1.723

Source : Direction de la santé publique et de la famille.

b) Proportions de décès pour 10.000 habitants (1)  
(ramenées à l'année entière)

Année et mois	Musulmans	Israélites	Total
1946 - Année entière .....	265	175	256
1947 - Année entière .....	136	135	136
1948 - Mai .....	119	102	117
1948 - Juin .....	118	128	119
1948 - 1 <sup>er</sup> sem. moy. mens. . .	122	108	121
1948 - Juillet .....	127	132	127
1948 - Août .....	128	132	128
1948 - Septembre .....	136	121	134

  

(1) Population estimée à : ..	1946	Musulmans :	1.300.000
		Israélites :	152.000
	1947	Musulmans :	1.350.000
		Israélites :	156.000
	1948	Musulmans :	1.400.000
		Israélites :	160.000

NOTA. — Les chiffres de décès de Marocains sont donnés à titre indicatif. Ils sont certainement inférieurs à la réalité. Leurs variations semblent résulter de l'évolution réelle de la mortalité comme du simple développement de l'activité des bureaux d'hygiène. Quoiqu'il en soit, et sous ces réserves, les données qui précèdent représentent des éléments acceptables pour l'appréciation d'un phénomène dont l'observation exacte demeure impossible.

DECLARATIONS DE MALADIES CONTAGIEUSES  
ENSEMBLE DE LA POPULATION DU MAROC

Année et mois	Fièvre typhoïde	Fièvre paratyphoïde	Typhus exanthématique	Fièvre récurrente	Variole ou varioloïde
1946 - Moyenne mensuelle ..	114	17	314	387	155
1947 - Moyenne mensuelle ..	64	11	11	2	5
1948 - Juin .....	27	16	6	-	4
1948 - 1 <sup>er</sup> sem. moy. mens. . .	39	11	11	-	6
1948 - Juillet .....	41	8	3	-	1
1948 - Août .....	46	8	-	-	2
1948 - Septembre .....	60	15	3	6	-

  

Année et mois	Rougeole Rubéole	Scarlatine	Diphtérie	Dysenterie amibienne	Dysenterie bacillaire
1946 - Moyenne mensuelle ..	169	3	19	3.146	432
1947 - Moyenne mensuelle ..	267	6	28	2.338	135
1948 - Juin .....	205	8	30	2.597	121
1948 - 1 <sup>er</sup> sem. moy. mens. . .	525	5	29	2.206	136
1948 - Juillet .....	180	11	27	2.760	235
1948 - Août .....	76	3	26	3.129	256
1948 - Septembre .....	182	3	28	3.764	183

  

Année et mois	Tuberculose pulmonaire ouverte	Lèpre	Ophtalmie granuleuse	Conjonctivite purulente et Opht. des nouveaux-nés	Infection puerpérale
1946 - Moyenne mensuelle ..	735	12	7.748	13.000	10
1947 - Moyenne mensuelle ..	1.001	15	11.961	13.130	12
1948 - Juin .....	1.366	32	21.909	15.966	16
1948 - 1 <sup>er</sup> sem. moy. mens. . .	1.280	24	17.039	10.280	13
1948 - Juillet .....	1.180	19	17.282	19.411	22
1948 - Août .....	1.120	9	21.507	34.103	15
1948 - Septembre .....	1.704	20	28.279	52.444	10

Source : Bulletin mensuel d'information sanitaire de la direction de la santé publique et de la famille.

## MOUVEMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE DANS LES MINES

## Effectif du personnel ouvrier inscrit

Année et mois	Charbonnages		Phosphates	Divers	Ensemble
	fond	jour			
1943 - Moyenne mensuelle .	1.681	855	4.259	4.111	10.906
1947 - Moyenne mensuelle .	3.473	1.104	10.169	11.452	26.198
1948 - Juin .....	3.082	712	11.293	16.471	31.558
1948 - 1 <sup>er</sup> sem. moy. mens.	3.252	693	10.990	14.083	29.018
1948 - Juillet .....	3.038	702	11.428	16.899	32.067
1948 - Août .....	3.070	538	11.547	16.579	31.734
1948 - Septembre .....	2.987	666	11.467	17.796	32.916

Source : Direction de la production industrielle et des mines.

**Le nouveau régime des salaires**

Le régime des salaires a fait l'objet le 23 octobre d'un certain nombre de mesures qui rétablissent pratiquement la liberté dans ce domaine.

C'est en 1941 que les salaires ont cessé d'être librement discutés entre employeurs et travailleurs. En 1943 sont intervenus les premiers bordereaux de salaires qui répondaient essentiellement à deux préoccupations :

- détermination d'une hiérarchie propre à chaque corps de métier,
- fixation des salaires suivant cette hiérarchie.

Le dahir du 8 février 1940 avait suspendu l'application des clauses de salaires inscrites dans les conventions collectives. Il a donc été nécessaire d'abroger ce texte afin que le système des conventions collectives reprenne son entière efficacité.

Ce retour à la liberté est la conséquence de la libération progressive et aujourd'hui presque totale des prix pour lesquels les salaires demeurent un élément variable, mais le plus souvent important.

Il est apparu d'autre part que l'augmentation uniforme des salaires pour toutes les entreprises, qui résultait du régime en vigueur jusqu'ici, ne tenait pas suffisamment compte de la diversité de structure et d'équipement des entreprises marocaines. Une certaine rigidité inhérente à ce système pouvait éliminer quelques unes d'entre elles et déterminer en fin de compte le chômage.

Le retour à la liberté ne saurait signifier pourtant le retour à l'anarchie, et à la lutte individuelle entre employeur et travailleur. Dans l'intérêt conjugué de l'économie générale du pays et des travailleurs eux-mêmes, des garanties réelles ont été prévues :

1° Salaire minimum : Le salaire minimum garanti ne saurait être inférieur au salaire le plus bas existant dans chacune des quatre zones de salaire.

Au-delà, employeurs et travailleurs peuvent à nouveau conclure librement des conventions collectives.

2° Statut-type : Toutefois, compte tenu de la loi française qui prévoit que les conventions collectives doivent contenir obligatoirement un certain nombre de dispositions essentielles à la stabilité de l'entreprise, il a paru préférable de réunir les principales de ces dispositions dans un texte simple qui constituera la convention collective minimum obligatoire. Ce texte précise les règles relatives à l'embauchage, au débauchage, aux congés payés, à la discipline...

3° Conciliation et arbitrage : un remaniement du dahir et de l'arrêté viziriel du 19 janvier 1946, renforce le caractère judiciaire de la Cour supérieure d'arbitrage, tandis qu'est allégée la procédure de conciliation et d'arbitrage en matière de différents collectifs du travail.

L'ensemble de ces mesures doit entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 1948.